

N°45 AUTOMNE 2002

La restauration dans la Vallée
« Danse l'Ombre »
Ferme-auberge

ouvert toute l'année (sur réservations)

Jour de fermeture : **le jeudi.**

Menus originaux à base de produits de la ferme/salle pour réunions, mariages... (70 personnes maximum)-

Propose des soirées à thèmes.

Animations par l'Association « Spirale »
à vocation culturelle.

VEILLEE ECRITURE AVEC « TERRE D'ENCRE »
VENDREDI 15/11 ET 13/12 A 18H30

A CUREL,

Olivia MARTIN & Norbert JOUVEAU

« Les Remises »

☎ **04.92.62.05.86.**

Bar « Le Central »

Rue Principale

A NOYERS/JABRON

Nouveaux gérants du bistrot de pays,

Propose de la restauration.

Le vendredi soir :

pizzas, plats à emporter ...

☎ **04.92.62.02.55.**

Hôtel-Restaurant

« l'Etape »

« Le Village »

A LES OMERGUES

☎ **04.92.62.06.21.**

Ouvert toute l'année.

EDITORIAL

Un très grand succès pour l'exposition du Cercle Généalogique qui s'est tenue dans la Vallée, à Bevons puis à Châteauneuf-Miravail, à Saint-Vincent et enfin à Noyers/Jabron.

Un grand merci à l'équipe du Cercle qui a mis tous ses documents à la disposition des habitants et qui avait magnifiquement disposé tout cela sur des panneaux et grilles en rendant ainsi la lecture plus facile.

Il est question de refaire une expo semblable en 2004 mais il faudrait disposer d'une très grande salle (les Bérauds ?) et avoir un travail commun de toutes les associations.

La demande des habitants est forte.

Alors, d'accord ?

Pour tous renseignements :

Mireille SAVOURNIN,

Présidente Foyer Rural,

☎ **04.92.62.85.75.**

Miette WATT,

« Lou Contaire »,

☎ **04.92.62.00.43.**

M. Christine LUNET/ETIENNE,

Secrétaire Foyer Rural,

☎ **04.92.62.81.05.**

Le « Vivre au Jabron » est édité par le Foyer Rural et imprimé avec les moyens du SIVOM.

Toutes les opinions peuvent être diffusées.

Toutes les personnes désirant rejoindre l'équipe de rédaction peuvent contacter :

Miette WATT ☎ **04.92.62.00.43.**

Isabelle RENON ☎ **04.92.62.02.15.**

J-François ROBERT ☎ **04.92.62.81.19.**

RENTREE SCOLAIRE 2002/2003.

• A Noyers, 43 élèves sont inscrits dans les classes de maternelle et de CP sous l'attention férule de :

Mmes Régine EUZE et Véronique MIGNOT.

• A Valbelle, 22 élèves de CE1/CE2 sous la direction de :

M. Alain PASCAL.

• A Bevons, 16 élèves de CM1/CM2 sont confiés à :

M. Patrick SCOTTI.

• A St-Vincent, 23 élèves sont inscrits en cycle II et cycle III.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Mme **Stéphanie CASTANG** qui dirige la classe du cycle II : 3 grandes sections maternelles/4 CP et 8 CE1.

Mme **Françoise NICOT-BLANC** et Mme **Corine ROUBIAL** dirigent la classe du Cycle III : 3 CE2 et 5 CM2.

Une **garderie** fonctionne le matin à partir de 7h30 à l'école de Bevons et de St-Vincent.

Un **Centre de loisirs** sous l'égide du **Foyer Rural** a été créé pour accueillir les enfants après la classe, de 16h10 à 18h30 à Noyers et de 16h30 à 18h30 à St-Vincent.

Les classes de Bevons et Valbelle ont eu l'honneur de recevoir la visite de :

Mme LESKO, Inspectrice d'Académie des Alpes de Haute-Provence,

le mardi 4 septembre, première matinée de la rentrée scolaire.



LA FACTURE A PAYER

Vous avez constaté l'augmentation significative de la redevance annuelle des ordures ménagères de 330F(50€) par foyer en 1999 et 2000, elle est passée à 350F(53€) en 2001 et 84€ en 2002. Cette tendance ne va pas s'inverser pour les années à venir, puisqu'on parle de 160€ environ l'année prochaine ...

François HUGON, Président du SIVOM a tenu une réunion lundi 16 septembre en soirée à la salle des Bérauds à NOYERS, pour informer les habitants de la Vallée sur ce sujet. Nous allons tenter d'en résumer les principaux points évoqués.

LA SITUATION ACTUELLE.

La redevance perçue par le SIVOM, qui est tenu d'équilibrer ses recettes et ses dépenses, permet de payer trois postes principaux aux prestataires :

- la ville de Sisteron, pour le ramassage par les camions-poubelles des bennes à ordures ménagères,
- la Communauté de communes de Ribiers, pour l'utilisation de la déchetterie de Ribiers,
- le SITOM (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères) du Sisteronnais, pour le traitement des ordures et le ramassage des colonnes de tri sélectif.

Si les deux premiers postes restent à peu près stables, le traitement des ordures, qui représente la majeure partie de la redevance, est en hausse vertigineuse.

En effet, l'usine d'incinération de Mison est fermée depuis août, les fumées et gaz rejetés n'étant plus, par moment, conformes aux normes européennes qui sont devenues plus rigoureuses.

Une remise aux nouvelles normes aurait été très coûteuse, pour une durée d'utilisation limitée, et n'aurait pas bénéficié de subventions.

C'est pourquoi, depuis août 2002, les camions-poubelles, au lieu d'aller à Mison, vont livrer les déchets au quai de transport de Peyruis.

De là, ils sont transportés dans un CET (Centre d'Enfouissement Technique) des Bouches du Rhône.

Le surcoût dû au transport supplémentaire pour les cinq derniers mois de 2002 (environ 33.5€ par foyer) sera pris en charge par le SIVOM, si les élus en décident ainsi.

Il faut se rappeler que chaque habitant « produit » environ 400 à 500kg de déchets par an et que le coût du traitement passera de 18300€ par an (incinération à Mison) à 61000€ par an (transport dans un C.E.T. des Bouches-du-Rhône).

POUR LES ANNEES A VENIR.

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence a promulgué, comme il en avait l'obligation, un Plan Départemental d'Elimination des déchets, en début d'année.

Ce Plan prévoit que trois centres d'enfouissement technique (CET), autrement appelé CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) seront créés dans le département :

- dans le secteur de Manosque,
- dans le secteur de Sisteron/Château-Arnoux,
- dans le secteur de Castellane.

Ces CET seront alimentés soit directement, soit via des quais de transfert quand la distance est supérieure à 35/40 km.

Dans un CET ou CDSU, on creuse de grands casiers de quelques mètres de côté, on l'étanchéifie puis on le remplit d'ordures.

Une fois plein, on le recouvre de terre et on replante dessus ; un système de drains permet la récupération et le traitement des rejets liquides et gazeux.

Pour le moment, aucune implantation de CET dans le département n'est encore fixée. Tout le monde convient de cette nécessité, mais personne ne veut avoir de CET trop près de chez lui... Il faudra donc attendre quelques années pour espérer voir diminuer le coût du transport des ordures ménagères.

De plus, que fera-t-on dans dix, quinze ans, quand les CET seront pleins ? Faudra-t-il en ouvrir de nouveaux ? Traiter les casiers enterrés ?

La filière incinération deviendra-t-elle moins polluante, et à quel prix ?

Comme vous le voyez, le traitement des déchets devient une préoccupation majeure, pas seulement sur l'aspect économique, mais pour ce que nous laisserons aux générations futures...

QUELQUES RECOMMANDATIONS .

- Gardez-vous de l'attitude qui consiste à dire :
« A quoi bon payer puisque de toute façon ça continue à augmenter ! »
tôt ou tard, vous paierez la facture (un trop grand nombre d'impayés pourrait amener à passer au recouvrement par taxe fiscale perçue par le Trésor Public et susceptible de majorations et poursuites en cas de non-paiement).
- Pratiquez si c'est possible le compostage individuel pour les déchets fermentescibles.
- Utilisez la déchetterie de Ribiers pour les déchets autres que les ordures ménagères : gravats, gros déchets végétaux, papier, carton, ferrailles, pneus ... en vous regroupant éventuellement pour le transport.
- Dans les colonnes de tri sélectif, compactez bouteilles plastiques, briques, cartonnettes ; vous diminuerez ainsi la fréquence des enlèvements des colonnes.
- Si vous avez des « monstres », signalez-le à votre mairie pour qu'un ramassage soit organisé (il coûte 3000€) si nécessaire.
- En tant que consommateur, faites pression sur les distributeurs pour limiter le suremballage des produits.

La saison 2002-2003 du "CLUB CROSSISTE FRANÇAIS" débute avec le bulletin d'octobre, son secrétaire **Raymond COUYÈRE** sera heureux de faire parvenir un spécimen gratuit de ce bulletin aux cruciverbistes de la Vallée du Jabron qui lui en feront la demande, bulletin dans lequel sont publiées des grilles de mots croisés de difficultés graduées (débutants, moyens et chevronnés).

N'hésitez pas à me contacter :

Raymond COUYÈRE Les Latils

04200 NOYERS sur JABRON ☎ 04 92 62 09 61.

raymond.couyere@wanadoo.fr



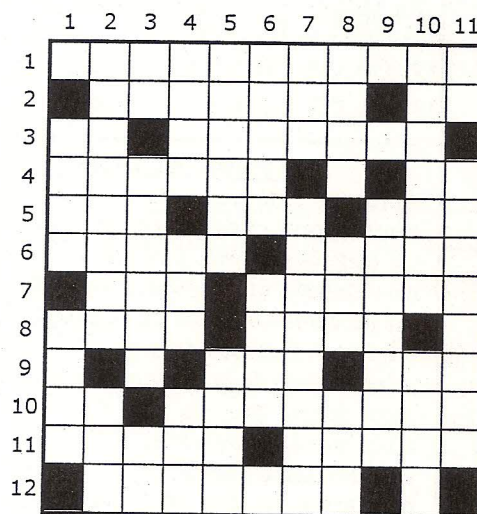
Horizontalement.-

1. Le verbe parler à l'imparfait.- 2. Impossible de prendre son plaisir avec elle.- Utilisé à des moments perdus.- 3. Début du ramadan.- Mouton qui se met à table.- 4. Sa réputation ne tient qu'à un fil.- La fin du fin.- 5. Homme de paille.- La voie chinoise.- Lettre grecque.- 6. Cuirasse ou bouclier merveilleux.- Décernée au chevalier.- 7. Pour un vin de bonne souche.- Autre nom de Jacob.- 8. Équipa pour la campagne.- Une pièce bien ficelée.- 9. Plaqué en premier.- Refuse de s'allonger.- 10. Se fait à l'envers.- L'une peut être anglaise, l'autre peut tout aussi bien être en glaise.- 11. Elle guette le pouvoir.- Porteuses d'eau.- 12. Le comble, pour elles, serait de pouvoir s'exprimer en morse.-

Verticalement.-

1. Le chant du départ.- Déclaration qui coûte.- 2. Algue au départ, gelée à l'arrivée.- Sud-sud-ouest.- 3. Sur le do.- Façon de parler.- La fin de tout.- 4. Prénom d'une héroïne de Tolstoï.- Elle tire en l'air quand il y a des chasseurs.- Il est plus agréable à voir qu'à entendre.- 5. Elle sort de normale supérieure.- Huitième fils de Jacob.- 6. La plus grande des îles Wallis.- Il est très attaché à sa pupille.- 7. Pays de Charlotte.- Anticorps.- 8. Suffixe signifiant "agent".- Don pour les œuvres.- Possédés.- 9. Pour la porter, il faut la déposer.- 10. Travestisme.- Chacun des éléments d'un test.- 11. L'Œuf à sa naissance.- Gâtées par la nature.-

PLUS JAMAIS CA !!!



NOUVELLES DES COMMUNES

BEVONS

ETAT CIVIL :

Naissances :

1. Valentin, Yves, Armand FINO, le 22/02/02
à DIGNE-LES-BAINS,
2. François BORDAS.

REALISATION DE LA COMMUNE :

Travaux communal d'école :

création d'un mur d'enceinte et réfection d'un mur de soutènement en permis de la commune par l'entreprise :

- BREYSACHER de VALBELLE.

NOYERS S/JABRON

ETAT CIVIL :

Naissance :

1. Laura MAUREL, née le 04/06/2002.

AUTRES INFORMATIONS :

- Mme Albine BERGER, 1^{ère} adjointe à la mairie de NOYERS/JABRON fait part d'un besoin urgent de 2 bénévoles susceptibles de faire suivre les dossiers dans le cadre d'un Projet de réalisation d'une antenne ADMR -Aide à Domicile en Milieu Rural.

VALBELLE

ETAT CIVIL :

Naissances :

1. Warren, Bryan LACARELLE, né le 05/03/2002 à DIGNE-LES-BAINS,
2. Camille MASERA, née le 30/05/2002 à BRIANCON (Hautes-Alpes),
3. Paul, Colandrin, Jean-Toussaint CASANOVA né le 30/06/2002 à DIGNE-LES-BAINS,
4. Léo, Hugo, Bob CLAVEL, né le 03/09/2002 à MANOSQUE,
5. Enzo, Benoit LACARELLE, né le 06/09/2002 à DIGNE-LES-BAINS.

Mariage :

1. Michel LANGARD et Iglia STEFANOVA le 15/01/2002 à VALBELLE.

SAINT VINCENT

ETAT CIVIL :

Décès :

1. M.H. HERAND
2. Marcel PERRIN
3. Elian MARIN

REALISATIONS DE LA COMMUNE :

- Plateau sportif,
- Fin des travaux du château d'eau,
- Achat église du village.

AUTRES INFORMATIONS :

- Inauguration du plateau sportif le 28/09,
- Mise en place de la garderie le matin à l'école, et d'un centre de loisir le soir jusqu'à 18h30.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

ETAT CIVIL :

Naissance :

1. Michaël, Thierry, Patrick GALLIANO, né le 16/08/2002 à MANOSQUE.

REALISATIONS DE LA COMMUNE :

Travaux : goudronnage du chemin de l'église.

En cours : restauration des façades du bâtiment de la Mairie (pierres apparentes).

FELICITATIONS A SEBASTIEN TROUCHET

ADMIS AU CONCOURS DE PLUSIEURS GRANDES ECOLES, IL A CHOISIT L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEUR DES ARTS ET METIERS A AIX -EN -PROVENCE .

SYNDICAT DES RIVES DU JABRON.

Après la crue centennale de novembre 1994, des travaux de confortement et de protection des rives et ouvrages du Jabron ont été réalisés en 1996, à la suite d'un examen très détaillé mené par un Cabinet d'études, spécialiste des cours d'eau. Les interventions sur un certain nombre de points jugés les plus urgents avaient été retenus, le financement a bénéficié de subvention à hauteur de 80% grâce à l'aide de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau entre autres, pour un total d'environ 1,2 millions de francs hors taxes, soit 183 000 euros.

Une deuxième tranche de travaux, dont le coût est environ 43000€ hors taxes, va être effectuée en septembre et octobre 2002 par l'entreprise MINETTO, cette opération bénéficie également de subventions de l'ordre de 50 à 80%, par les mêmes financeurs. Il s'agit d'améliorer la protection des ponts et réseaux de la commune de CUREL, du réservoir d'eau potable de SAINT-VINCENT, de la station d'épuration des Rouines à BEVONS, et de prolonger des enrochements réalisés en 1996 à ST-VINCENT, NOYERS et SISTERON en aval de Paresous.

SOLUTION MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	B	A	R	A	G	O	U	I	N	E	R
2		G	E	N	E	U	S	E		O	U
3	R	A		N	A	V	A	R	I	N	
4	A	R	I	A	N	E		E		I	N
5	L	A	D		T	A	O		P	S	I
6	E	G	I	D	E		P	A	L	M	E
7		A	O	C		I	S	R	A	E	L
8	A	R	M	A		R	O	T	I		L
9	V		E		A	I	N		N	I	E
10	E	S		A	S	S	I	E	T	T	E
11	U	S	U	R	E		N	U	E	E	S
12		O	T	A	R	I	E	S		M	